**CONSTRUIRE** **DES LOGEMENTS DANS LES DÉPARTAMENTS**

**DU SUD ET DE LA GRANDE´ANSE D’HAÏTI**

 LE DÉFI DE TRANSFORMER UN DRAME EN OPPORTUNITÉ DE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIOÉCONOMIQUE POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Commission d’Intervention des Jésuites dans le grand Sud (CIJS)

Port-au-Prince, septembre 2021

**EXÉCUTIF DE PRÉSENTATION**

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE JÉSUIT D'HAITI AUX FAMILLES QUI ONT PERDU LEURS MAISONS DANS LE TREMBLEMENT DE TERRE DU 14 AOT 2021**

**OBJECTIF**

Construire 600 maisons pour les familles sélectionnées, avec une stratégie d'accompagnement, d'accompagnement psychosocial et de formation pour améliorer la qualité de vie des familles.

ENDROITS

Sélectionné parmi les plus touchés :

• Ducis (Sud)

• Sucrerie Henri (Sud)

• Pestel (Grand'Anse)

• Corail (Grand'Anse)

**DATES**

Projet estimé dans trois ans et qui débutera lorsque des fonds initiaux suffisants seront réunis. Étape projetée pour novembre 2021. A partir de ce moment, les étapes déjà estimées dans la stratégie générale sont prévues.

**BUDGET**

 Coût budgétaire total : US $ 6.000.000.-

 **GENERALS**

 1. Les décisions par rapport au début du projet et de fixer le nombre définitif de logements, sont fonction des ressources qui seront collectées et basées sur des projections réelles.

2. En frais administratifs, il est envisagé de réaliser des économies car des conversations et des négociations sont générées avec les différents partenaires locaux du projet. Les économies générées permettent plus de solutions de logement.

**TABLE DES MATIÈRES**

I.- Pourquoi une intervention jésuite dans le grand Sud…………………………………. 2

II.- Caractéristiques générales du projet……………………………………………….……….. 4

III.- L’expérience jésuite en Haïti dans les réponses post-catastrophe

 Naturelle (Antécédents du projet) ………………………..……………………..…………4

IV.- Description des zones d’intervention ………………………………………………..…….5

V.- Cadre logique du projet ………………………………………………………………………..….8

VI.- Structure Organisationnelle du projet ………………………………………….……....11

VII.- Plan d’action ou chronogramme des activités …………………………..………….12

VIII.- Budget……………………………………………………………….………………….. …….…..…14

IX – Anexos……………………………………………………………………………………………………16

**I. POURQUOI UNE INTERVENTION JÉSUITE DANS LE GRAND SUD ?**

Le 14 août 2021, le Sud d’Haïti a été frappé de plein fouet par un séisme de magnitude 7.2 sur l’échelle de Richter. Trois Départements sont sévèrement touchés : le Sud, la Grande Anse et Les Nippes. Ce séisme a occasionné des dégâts matériels impressionnants et d’importantes pertes en vies humaines estimées à 2,248 personnes et environ 329 portées disparues.800,000 personnes sont directement touchées dont 650,000 ont besoin d’une aide humanitaire d’urgence.

Selon la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), un organisme du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales, « En moyenne, cinq à sept fois plus de maisons ont été détruites dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Dans les trois départements les plus touchés, 83 770 maisons ont subi des dommages plus ou moins importants, tandis que 53 815 ont été complètement détruites. » Au 3 septembre, l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) pour sa part identifié « au moins 26 245 personnes déplacées dans 65 sites de déplacement ; la majorité - plus de 70 pour cent - se trouvant dans 40 sites dans le département du Sud ». Des flux migratoires importants sont également observés de ces régions vers Port-au-Prince, la capitale, en butte déjà à d’énormes difficultés sociales, sécuritaires, etc.

Le paysage administratif du pays, décrit dans la Constitution de 1987, se présente ainsi : le territoire de la République d’Haïti est divisé en Départements, lesquels à leur tour sont divisés en Communes. Ces dernières sont divisées en Quartiers et en Sections Communales et finalement les Sections Communales en Habitations. Les pertes financières, au niveau des Départements cités plus haut, sont chiffrées à plus de quatre (4) milliards de dollars américains. Et environ $187,3M de financement sont requis pour atteindre 500 000 personnes touchées par le séisme. Tous les secteurs de la vie sont gravement touchés. Les paysans, secteur le plus vulnérable, ont perdu semences, récoltes, etc. et sont presque totalement décapitalisés. L’Etat central reste le grand absent dans l’effort pour aider les populations à se remettre debout.

Dans les Communes telles que Saint-Louis-du-Sud (Sucrerie Henri), Ducis, Pestel, Corail où la Compagnie de Jésus se propose d’intervenir en priorité, l’économie locale reste très affectée. Au niveau de ces communes, la production agricole est au plus bas, les maisons des familles sont détruites ou gravement endommagées.

 Sur la base de nos recherches et nos différents échanges avec les autorités et les populations locales, les principales priorités identifiées sont les suivantes : la reconstruction des maisons des familles, l’accompagnement de ces familles dans les domaines psychosocial, écologique, économique; notamment la relance de la production agricole, la mobilisation de l’épargne et du crédit au moyen de la mise en place de mutuelles et de coopératives. Le grand défi pour les Jésuites en réalité reste de convertir ce drame en opportunité de développement humain et socioéconomique avec ces populations pauvres et abandonnées et en collaboration avec les acteurs locaux, dans un environnement sociopolitique et sécuritaire nettement délétère

II.- **CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
|  Titre du projet | Projet de construction de logements dans les Départements du Sud et de la Grande’Anse de la République d’Haïti |
| Zones d’intervention prioritaires | **Département du Sud** – la Commune de Ducis et la Section Communale de Sucrerie Henri (Commune de Saint-Louis-du-Sud) ; et **Département de la Grande Anse** : les Communes de Corail et de Pestel. |
| Bénéficiaires directs du projet | Six cents (600) familles[[1]](#footnote-1) avec un total estimé à Trois mille (3000) personnes. |
| Durée et coût du projet | Le projet s’échelonnera sur une durée de 36 mois calendaire. Les activités préparatoires ont déjà commencé. Mais le projet de construction comme tel débutera en janvier 2022 et se terminera en décembre 2025. Le coût total du projet est estimé à 6,000,000 de dollars américains. Le financement demandé est de 5,700,000 de dollars américains. |
| Contribution des bénéficiaires | Les bénéficiaires du projet vont apporter en nature, en plus du terrain, l’équivalent de 5% du budget global du projet soit 300,000 dollars américains. |

**III.- L’EXPÉRIENCE JÉSUITE EN HAÏTI DANS LES RÉPONSES POST-CATASTROPHE NATURELLE (ANTÉCÉDENTS DU PROJET).**

Depuis le séisme du 12 janvier 2010 jusqu’à aujourd’hui, la Compagnie de Jésus en Haïti (Les Jésuites), à travers ses différentes institutions et confrontée aux multiples contraintes liées à son histoire dans ce pays et à un environnement sociopolitique difficile, a réalisé plusieurs interventions à la suite de catastrophes naturelles majeures pour manifester sa solidarité envers les victimes. Cette solidarité tient compte de l’homme dans toutes ses dimensions: physique, psychologique, sociale, spirituelle etc. Bref elle est en train d’accumuler une certaine expérience dans les réponses post-catastrophe naturelle en Haïti.

Après le cyclone Matthew, les Jésuites et leurs collaborateurs ont géré un projet de construction de logements dans les Départements du Sud et de la Grande’Anse. Le projet s’est déroulé dans un contexte socio-économique, politique, institutionnel favorable à la mise en œuvre de ses activités. Le bilan des activités du projet a accusé une performance élevée soit la construction de cent trois (103) maisons parasismiques et anticycloniques pour des familles vulnérables, sans logement, victimes de l’Ouragan Matthew. Ils ont eu accès à une vingtaine de séances de formation en promotion sociale, récupération psychologique, santé préventive, risques et désastres. Tout ce dispositif a été enrobé d’une enveloppe d’encadrement technique incluant des visites d’échanges entre pairs, une cascade de réunions, une pléiade de visites de suivi et de supervision et de nombreuses séances de réflexions collectives.

Ce projet a été mis en œuvre par une équipe constituée de quatre professionnels, sélectionnés localement à partir des ressources humaines disponibles : deux (2) ingénieurs civils et deux (2) promoteurs. Les critères de sélection retenus par le bureau ont été scrupuleusement respectés :

* Être victime de l’Ouragan Matthew
* Faire partie des personnes sans assistance, avec des conditions de vie très difficiles
* Habiter la zone d’intervention du projet
* Disposer du titre de propriété du terrain
* Être en mesure de donner la participation demandée par la direction du projet.

Le projet a construit 103 maisons réparties sur sept (7) communes et quatorze (14) localités en trois phases : La première phase avec 15 maisons construites, la deuxième phase avec 30 maisons, la troisième phase avec 58 maisons.

Par ailleurs, d’autres Jésuites de la Commission, dans le cadre de leurs engagements apostoliques respectifs, ont réalisé avec succès par le passé des projets de construction de logements. Une certaine expertise est en train de se mettre en place dans ce domaine au sein de la Compagnie de Jésus en Haïti ; pays fragile et exposé constamment aux catastrophes naturelles : cyclones, ouragans, tempêtes tropicales, glissements de terrain, tremblements de terre, etc. Cette vulnérabilité se trouve aggravée par le phénomène du réchauffement climatique.

**IV. DESCRIPTION DES ZONES D’INTERVENTION**

Quatre (4) zones prioritaires sont choisies par les Jésuites pour mettre en œuvre ce projet de construction de logements et d’accompagnement au bénéfice des familles sinistrées. Il s’agit, tel que mentionné plus haut, de la Commune de Ducis et la Section Communale de Sucrerie Henri dans le Département du Sud ; les Communes de Pestel et de Corail dans le Département de la Grande‘Anse. Les principales caractéristiques démographiques, économiques, politiques, sociales, culturelles etc. de ces zones seront étudiées avec soin avant nos interventions sur le terrain. Cependant, suivant l’évolution du projet dans l’espace et le temps, des interventions pourront être envisagées, si besoin est, dans d’autres localités de ces deux départements.

a) Ancien Quartier de la Commune de Torbeck, élevé au rang de Commune par un Arrêté présidentiel en date du 25 mars 2021, **Ducis** comprend en 2021 une population totale estimée à 6,500 habitants. Environ 80% de cette population s'adonnent à l'agriculture. Cette dernière reste donc l’activité économique dominante de la zone. La Commune de Ducis comprend également un centre urbain d’une superficie de 0,67 km2 et peuplé de 2150 personnes réparties dans environ 420 ménages. La population rurale est estimée à environ 4,350 et répartie dans les Sections Communales suivantes: Dubreuil, Solon, Moreau. Ducis reste l’une des communes du Département du Sud les plus frappées par le séisme. La grande majorité des maisons sont détruites ou endommagées. On a dénombré plus d’une centaine de morts et un grand nombre de disparus. L’Eglise paroissiale et toutes les infrastructures scolaires et sanitaires sont détruites ou sérieusement endommagées.

b) **Sucrerie-Henri** est une Section Communale de la Commune de Saint-Louis-du-Sud. Sa population est estimée à environ 6,300 habitants vivant sur une superficie de 18km283 et répartie dans plus de 1050 ménages. Eloignée de la Nationale No 3, la petite voie qui y mène est en terre battue. La pauvreté se lit sur les visages. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans. L’activité qui occupe plus de 88% de cette la population reste l’agriculture; les gens vivent avec un revenu incapable d’assurer une existence normale à une personne humaine. Plus d’une trentaine de morts sont recensées et autant de disparus. La majorité des maisons qui abritent les familles sont effondrées ou endommagées. L’Eglise paroissiale, les infrastructures scolaires et sanitaires sont inutilisables. Même les tombes du petit cimetière situé en face de l’église paroissiale, dans le petit centre urbain, ont subi des dommages.

c) **Pestel** est une Commune située dans le Département de la Grande Anse, à droite de la Route Nationale qui relie la ville des Cayes à celle de Jérémie. La commune est peuplée de 40 613 habitants répartis dans un centre urbain et six (6) Sections Communales :

* 1re section: Bernagousse
* 2e section: Espère
* 3e section: Jean Bellune
* 4e section: Tozia
* 5e: Duchity
* 6e: Les Iles Cayemittes

Plus de 40 % de cette population a moins de 18 ans. Le centre urbain est peuplé de 6,000 habitants répartis dans près de 2,000 ménages et vivant sur une superficie de seulement 0km2 29. La grande majorité de la population vit donc dans les Sections Communales pauvres et difficiles d’accès. Située tout près de l’épicentre du tremblement de terre et très montagneuse, Pestel reste la Commune du Département de la Grande Anse et de tout le grand Sud la plus sévèrement frappée. Les violentes secousses provoquées par le séisme ont détruit la grande majorité des maisons et provoqué dans les montagnes des glissements de terrain qui ont emporté des personnes, du bétail et une bonne partie des récoltes.

d) **Corail**

La Commune est peuplée de 25 585 habitants. La paroisse Saint-Pierre à Corail a été fondée en 1799.La Commune est composée de 5 sections communales où vivent plus de 80% de la population totale. Ce sont:

* Duquillon
* Fonds-d'Icaque
* Champy (Patte-large)
* Chardonette Mouline

L'économie locale repose sur la culture du cacao, du café, de la canne à sucre, du manioc, de la pêche. La bauxite est extraite sur le territoire communal. Corail figure parmi les Communes les plus touchées du Département de la Grande’Anse. L’Eglise paroissiale et de nombreuses infrastructures scolaires, sanitaires etc. sont effondrées. Les énormes glissements de terrain ont détruit une bonne partie des récoltes. Un pourcentage significatif de maisons sont effondrées ou inutilisables.

 **V - CADRE LOGIQUE DU PROJET**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs du projet** | **Résultats attendus**  | **Indicateurs vérifiables** | **Moyens de vérification** | **Facteurs de risques** |
| Objectif général  |
| L’objectif global du projet est d’appuyer les familles les plus vulnérables du département du Sud et de la Grande’Anse de la République d’Haïti en leur dotant de maison pouvant leur permettre de vivre dans la dignité. | Des familles vivent, au niveau des Départements du Sud et de la Grande’Anse d’Haïti, dans leur maison avec dignité. | Nombre de maisons construites dans les Départements ciblés par la Compagnie de Jésus ;Augmentation du nombre de maison répondant aux normes para cyclonique en Haïti;Réduction significative de la vulnérabilité des familles vivant dans les maisons construites par la Compagnie de Jésus.  | Permis de construire octroyé par les Mairies,Rapport suivi- évaluation du projetCertificats de remise des clés, | Instabilité sociopolitique,Non-Respect des engagements des différents partenaires ;Catastro. naturelles majeures |
| Objectifs especifique |
| 1.Reconstruir 600 maisons dignes pour reloger des familles affectées par le tremblement de terre du 14 aout 2021 | La commission assume pleinement sa responsabilité et dynamise le projet | Les rapports des. Différentes activités de la commission sont disponibles et accessibles | Rapport de gestion et de suivi du projet ; | Refus des familles de participer ;Non-Respect des engagements par les partenaires Opposition des autorités locales |
| Désignation des Départements et des Communes d’intervention du projet. | Les critères de sélection des familles sont définis et les bénéficiair resprobables sont choisis de concert avec les autorités civiles et religieuses locales  | Certificats de remise des clés aux familles  |
| Des familles vivant dans les départements du Sud et de la Grande’Ansed’Haïti ont des maisons bien construites selon les normes antisismique et anticyclonique | Augmentation du nombre de maisons reconstruites qui étaient détruites suite au passage de l’ouragan Matthew ;Augmentation du nombre de maisons construites selon les normes sur les habitations ciblées. |  |
| 2- Organiser les familles bénéficiaires pour la réussite du projet | La population locale des Départements du Sud et de la Grande’Anses’organise pour se récupérer des effets du tremblement de terre.  | Les familles les plus vulnérables sont accompagnées et leurs maisons sont construites grâce à la solidarité des autresNombre d’ateliers de formation et de sensibilisation réalisé sur ces thèmes ; | Rapport de suivi-évaluation du projet ;Documents de sensibilisation et formation  | Non-Participation effective des familles aux activités |
| Toutes les maisons des bénéficiaires sont entièrement construites. | Les nouvelles maisons disposent de conditions hygiéniques et sanitaires adéquates (latrines et citernes d’eau potable). |  |
| 3-Sensibiliser sur les risques liés aux catastrophes naturelles et promouvoir des pratiques qui protègent la “maison commune »  | Des familles responsables et motivées ont des comportements qui assurent un meilleur respect de l'environnement et une bonne utilisation des ressources | Tri des ordures et recyclage. Les membres de la famille peuvent expliquer pourquoi il est important de prendre soin de l'environnement. | Rapport de suivi-évaluation du projet Sondage ou enquête  | Non-Participation effective des familles aux activités |
| . | Les populations sont informées et se préparent à faire face aux risques liés aux catastrophes naturelles | Augmentation de la résilience de la population ; |  |  |
| 4- Aider à la récupération psychosociale de la population. | Les membres des familles ont reçu un accompagnement psychosocial adéquatLes symptômes de syndromes post-traumatiques sont observés de moins en moins au sein des familles et de la population bénéficiaire de cet accompagnement | Nombre d’ateliers de formation | Rapports des ateliers et des rencontres |  |
| 5.-Aider les familles à améliorer leurs conditions socioéconomiques | Les familles sont organisées et conscientisées sur le coopérativismeDes coopératives sont mise en place au moins dans une section communale -Des coopératives sont légalisées et fonctionnées | Le chef de famille est membre d’une coopérative d’épargne et de crédit. Ses revenus ont effectivement augmenté ainsi que sa capacité d’accès au crédit | Le programme de formation est disponibleLes listes de participation aux réunionsLes structures matérielles de la coopérative existent |  |

 **VI- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET**

La Compagnie de Jésus en Haïti est en train de mettre en place une structure qui assurera la planification, la gestion, l’exécution et le suivi du projet. Elle se présentera ainsi:

* Une commission ayant pour mandat d’aider à la conception et la planification de l’intervention. Une fois que cette structure, ci-devant mentionnée, sera mise en place, la commission jouera un rôle consultatif.
* Les tâches seront définies avec plus de détails et de précision dans les dossiers des contrats.
* Un directeur de projet : il sera responsable du pilotage des activités du projet, du suivi budgétaire, de la rédaction des rapports etc. Il rendra compte directement à la Compagnie de Jésus en Haïti et aux autres instances engagées dans le financement du projet. Il travaillera à temps plein.
* Un administrateur, un Jésuite, assurera la gestion du projet sous la direction du directeur du projet tant dans le bureau central que dans la coordination locale dans le Sud et la Grand’Anse. Il travaillera à temps plein.
* Un comptable : il sera responsable de préparer les rapports de dépenses. Il travaillera à temps plein sous la supervision de l’administrateur et sous la direction du directeur de projet.
* Une secrétaire qui sera rattachée directement à la direction du projet. Elle l’aidera dans le suivi des correspondances, le classement informatique et manuel des dossiers. Elle assurera également la préparation logistique des réunions et en rédigera les rapports, etc.
* Un ingénieur-architecte : il sera responsable de la supervision technique de tout le projet. Il réalisera des visites de terrain régulières et travaillera à temps plein, sous la direction du directeur général.
* Deux coordonnateurs locaux : un dans le sud et l’autre dans la Grand ’Anse. Ils assureront la coordination des activités sur le terrain dans leur zone respective sous la supervision de l’administrateur et sous la direction du directeur général du projet.
* Quatre (4) Contremaîtres {deux (2) dans le sud et deux (2) dans la Grand’Anse} qui travailleront sous la supervision du coordonnateur local.
* Huit (8) promoteurs : sous la supervision du coordonnateur local, ils travailleront directement avec les familles pour les accompagner et faire la promotion sociale. Ils aideront dans la sélection des familles bénéficiaires et à la mise en œuvre du programme d’accompagnement du projet. Ils travailleront à temps plein.
* Des contractuels : ce sont les charpentes, les maçons, les artisans qui seront recrutés au besoin pour la réalisation de travaux spécifiques. Ils travailleront à temps partiel.
* D’autres professionnels pourront intervenir au besoin dans le cadre de ce projet de façon ponctuelle.

 **VII - PLAN D’ACTION OU CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités**  | **Semestre** |
| ***1*** | ***2*** | ***3*** | ***4*** | ***5*** | ***6*** |
| **Mobilisation de l’équipe du projet** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Planification participative / campagne de sensibilisation et d’information avec les autorités locale et ecclésiale des communes** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Choix des participants bénéficiaires** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***OS1 : Reconstruire 600 maisons dignes pour reloger des familles affectées par le tremblement de terre du 14 aout 2021*** |  |
| 1. Vérification des titres de propriété et obtention de permis de construire au niveau des Mairies
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Planification des travaux avec les familles
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Recherche de proforma et achat de matériaux
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Exécution des travaux
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Remise des clés
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***OS2 : Organiser les familles bénéficiaires pour la réussite du projet*** |  |
| 1. Sensibilisation et formation sur l’importance de travail en équipe
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Organisation des équipes de travail
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Ateliers de formation sur les activités de la construction antisismique et anticyclonique
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Promotion de la solidarité communautaire
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***OS3 : Aider à la récupération psychologique et spirituelle de la population*** |  |
| 1. Constitution d’une équipe pluridisciplinaire
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Organisation des ateliers de formation psycho-spirituelle
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Accompagnement psycho-spirituel des familles victimes
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***OS4 : Sensibiliser sur les risques liés aux catastrophes naturelles et promouvoir des pratiques qui protègent la “maison commune »*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Atelier de formation sur l’environnement
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Gestion de l’eau, des déchets et de l’énergie
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1. Conscientisation sur le soin de la maison commune
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***OS5 : Accompagner les familles vers une grande autonomie financière***  |  |
| 1. Organisation et Conscientisation des familles  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2. Mise en place des coopératives  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3. Légalisation et Fonctionnement des coopératives  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

OS : Objectif spécifique

GRD : Gestión/Risques et des Désastres

1. On considers cinq (5) personnes en moyenne par famille. [↑](#footnote-ref-1)